

Note d'information du Comité Guillaume Tell du 1er mars 2011

Destinataires : A tous les membres du Comité

Objet : Le point sur la réforme concernant les armes.

Des négociations qui avancent dans le bon sens

1) Encore trois passages au Parlement

Contrairement à ce qui est souvent écrit depuis le vote en première lecture à l'Assemblée nationale de la proposition de loi sur les armes, **ce texte commence tout juste son parcours législatif. La proposition de loi va devoir passer encore trois fois au Parlement avant une adoption définitive qui aura lieu au plus tôt à la fin de l'année 2011.** De nombreux changements vont encore être effectués sur ce texte tant à l'initiative des parlementaires qu'à la demande du Gouvernement.

Les premières corrections significatives ont déjà commencé dès le vote de la Commission des lois de l'Assemblée nationale **avec la suppression des articles concernant la carte grise des armes et le délai de refroidissement**, à la demande du Comité Guillaume Tell.

Après le vote « express » de la proposition de loi sur les armes en première lecture à l'Assemblée Nationale, le Comité Guillaume Tell a immédiatement repris l'offensive auprès des Cabinets des ministres de l'Intérieur et de la Défense ainsi que des parlementaires concernés par ce sujet. Notre premier objectif a été de convaincre le Gouvernement afin de corriger la très mauvaise rédaction de l'article 1 et de lever toutes les ambiguïtés existantes sur plusieurs autres articles de ce texte. **Sur ce point, nous venons d'obtenir gain de cause auprès du ministère de l'Intérieur.** Toutefois, nous attendons encore la position définitive du ministère de la Défense qui est à l'origine de la rédaction très contestable de l'article 1 qui pouvait être interprétée comme remettant en cause l'acquisition et la détention des armes de 1ère et de 4ème catégorie.

Parallèlement, le Comité Guillaume Tell et la Fédération Nationale des Chasseurs ont mobilisé les sénateurs et notamment ceux du Groupe Chasse du Sénat afin qu'ils soient très vigilants sur cette réforme, qui concerne tous les utilisateurs légaux d'armes à feu. De nombreuses rencontres ont eu lieu ces dernières semaines avec les sénateurs les plus influents sur ce dossier. **Nous avons obtenu un important soutien des sénateurs de gauche comme de droite pour modifier le texte voté à l'Assemblée nationale, sur les points qui nous choquent encore.**

2) Un très long parcours législatif et réglementaire !

Dans le même temps et par souci d'efficacité, la Fédération Nationale des Chasseurs et le Comité Guillaume Tell ont rencontré il y a quelques semaines le Secrétaire général de l'Elysée Claude Guéant afin qu'un arbitrage définitif soit rendu pour encadrer et simplifier cette réforme sur les armes. Dans les ministères concernés, personne n'a oublié que cette réforme globale sur les armes, tant législative que réglementaire, fait l'objet d'une intense concertation depuis janvier 2010 sous la pression parfois incisive du Comité Guillaume Tell.

D'ailleurs, au-delà de la proposition de loi qui doit être revue et corrigée lors de ses trois prochains passages au Parlement, le Comité Guillaume Tell se mobilise déjà sur le contenu des décrets et des arrêtés et en particulier sur le classement des armes afin que tout soit réellement encadré, avant même la fin du vote de la loi.

3) Des arbitrages qui vont dans le bon sens !

L'Elysée, comme le ministère de l'Intérieur ont confirmé au Comité Guillaume Tell leur volonté de ne rien faire qui puisse nuire à la pratique du tir sportif et de la chasse, y compris en terme de classement des armes. La négociation en cours entre le Comité Guillaume Tell et les Cabinets des ministres de l'Intérieur et de la Défense devrait bientôt arriver à son terme après 13 mois de concertation et quelques fortes tensions.

Nous avons déjà obtenu que l'article 1 fasse l'objet d'une réécriture répondant à nos demandes lors de son passage au Sénat. Cependant, nous souhaitons que le Gouvernement aille plus vite afin que nous disposions rapidement de la nouvelle rédaction de cet article qui sera soumise au vote des sénateurs à la fin du premier semestre.

La référence au calibre comme critère de classement devrait disparaître complètement du texte de loi, comme nous le demandions avec insistance.

L'exigence ubuesque de la possession d'un permis de chasser validé ou d'une licence de tir pour la détention d'une arme de catégorie C sera supprimée, conformément à notre requête. Actuellement, seule l'acquisition engendre la présentation de ces documents. Le Gouvernement vient de nous confirmer le retour à la règle antérieure et les sénateurs du groupe chasse sont sur la même ligne.

Plusieurs amendements déposés par des parlementaires à l'Assemblée nationale après un travail collectif avec le Comité Guillaume Tell avaient été écartés lors du passage en première lecture pour des raisons de forme. Après négociation, certains de ces amendements de clarification feront l'objet d'un avis favorable du Gouvernement lors du passage au Sénat.

Toutefois, même si les négociations vont dans le bon sens, il reste encore des points de divergences notamment sur le volet pénal. **Nous ne pouvons pas admettre l'instauration de sanctions disproportionnées pour les détenteurs légaux d'armes à feu sous prétexte de lutte contre les trafics d'armes.**

4) Un réseau opérationnel et très mobilisable

Depuis 11 ans, le Comité Guillaume Tell défend sans relâche les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu. A chaque fois que cela est nécessaire, nous mobilisons nos réseaux, dont les parlementaires et les gouvernements de gauche comme de droite, ont pu apprécier à de nombreuses reprises la réactivité et la détermination. Malgré notre influence, il n'est pas question de baisser la garde. **Nous sommes confrontés plusieurs fois par an à des initiatives intempestives de la part des instances européennes, de l'administration française au plan local ou national ou des parlementaires qui veulent restreindre notre droit à détenir et utiliser des armes à feu.** Cependant, pour des raisons d'efficacité, il n'est pas dans nos habitudes de communiquer pendant une négociation. Il est facile de comprendre que l'action permanente de lobbying que nous menons nécessite presque toujours une certaine discrétion.

Cela explique que certains tracts alarmistes puissent légitimement inquiéter des chasseurs ou des tireurs sportifs qui ignorent toujours que de nombreux points litigieux de ce texte sont déjà réglés.

Il serait tout aussi naïf d'oublier que la proximité de quelques échéances électorales incertaines est de nature à inspirer ceux qui rêvent d'inquiéter les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu afin d'obtenir un vote sanction. Le contexte est idéal avec un vote à l'unanimité pour cette proposition de loi.

Il est même probable que certains chasseurs, tireurs sportifs, amateurs de Ball Trap, armuriers ou collectionneurs ignorent encore qui sont les membres du Comité qui les défendent au quotidien. (Voir liste ci-jointe)

C'est pour éviter les inquiétudes légitimes, mais pour le moment inutile que nous vous adressons cette note d'information qui fait le point sur l'état des négociations. Bien sûr, vous pouvez compter sur nous pour lancer « un appel à la mobilisation générale », sans aucun état d'âme, si nous considérons que les parlementaires ou le Gouvernement doivent être interpellés.

Thierry Coste

Secrétaire Général du Comité Guillaume Tell.

thierry.coste@acesyst.com

Annexe de la note d'information du 1er Mars 2011 :

La Liste des membres du Comité Guillaume Tell

- **La Fédération Nationale des Chasseurs** présidée par Bernard Baudin avec 90 Fédérations départementales représentant les 1,3 million de chasseurs. (FNC)
- **La Fédération Française de Tir** avec ses 1800 clubs et ses 140 000 licenciés, avec un changement de dirigeants en cours. (FFT)
- **La Fédération Française de Ball Trap** présidée par Denis Julien (FFBT)
- **L'Association Nationale de défense des Tireurs, Amateurs d'armes et Collectionneurs** présidée par Eric Bondoux. (ANTAC)
- **La Chambre Syndicale Nationale des Armuriers Professionnels** présidée par Yves Gollety (CSNAP).
- **Le Syndicat National des Fabricants et Distributeurs d'armes, Munitions, Equipements et Accessoires de Tir Sportif** présidé par Dominique Billot (SNAFAM).